

(AVIS PUBLIC)

AVIS PUBLIC, est, par les présentes, donné :

QU'À la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Laurier-Station, tenue au 121A rue St-André, le 8 juillet 2019, le projet de règlement suivant fut adopté et un avis de motion a été donné en vue de son adoption à une séance subséquente du conseil :

Règlement no.12-19 Concernant le traitement des élu(e)s municipaux

QUE ce projet de règlement sera adopté par le conseil municipal de Laurier-Station lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le lundi 12 août 2019 à 19h30 à la salle du conseil situé au 121A rue St-André.

QUE le projet de règlement no.12-19 une fois adopté, aura pour effet de remplacer et d'abroger tout autre règlement adopté par la municipalité relativement au traitement des élus municipaux, notamment les règlements no.08-04, no.07-11 et no.01-14.

QUE la rémunération de base et l'allocation de dépenses actuelles ainsi que celles proposées sont les suivantes ;

Maire	Rémunération actuelle	Rémunération proposée
Rémunération de base / fonctions générales	12 672 \$	12 672 \$
Rémunération de base / fonctions administratives	28 878 \$	28 878 \$
Allocation de dépenses	6 336 \$	6 336 \$
Rémunération additionnelle / Comités	32\$ / réunion	-
Rémunération additionnelle / Régie	51\$ / réunion	-
Conseillers	Rémunération actuelle	Rémunération proposée
Rémunération de base	4 226 \$	5 651 \$
Allocation de dépenses	2 113 \$	2 825 \$
Rémunération additionnelle / Comités	32\$ / réunion	-
Rémunération additionnelle / Régie	51\$ / réunion	-

QUE les rémunérations et les allocations de dépenses ci-haut mentionnés seront indexées annuellement à compter de l'exercice financier suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

QUE le règlement no.12-19 sera rétroactif au 1^{er} juillet 2019.

Ce projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel-de-ville situé au 121 rue Saint-André à Laurier-Station, durant les heures régulières qui sont de 8h30 à 16h30, du lundi au vendredi.

Donné à Laurier-Station,
ce 9^e jour du mois de juillet 2019

Fréderrick Corneau
Directeur général/Secrétaire-trésorier